RW/933/2022/4088/6661/4

Lot 4

- Les plages de semis délimitées par l'Agent forestier sont à préserver. - Les opérations d'abattage et de débardage s'effectueront de manière simultanée; par "simultané", on entend que chaque arbre abattu doit être évacué du parterre de la coupe en-déans les 24 heures. - Seul l'abattage manuel est autorisé (raison : fortes dimensions au pied, non mécanisable) - Pas de prorogation possible (raison : coupe de régénération) - Pour la coupe définitive, exploitation sur lits de branches uniquement (écartement entre lits de branche d'environ 30 m) - Mesure au ruban - Cubage Hauteur/décroissance - Lot vendu au m³ contrôlé après abattage (cf. clauses techniques en annexe) - Recoupe des grumes à 21m

Nombre d'arbres total	25	--
Volume grumes	259,736	m³
Volume houppiers	0,000	m³
Volume total	259,736	m³
Cube moyen	10 389	dm³
Circonférence moyenne	275,000	cm
Surface de coupe	7,851	ha
Contact	SAINT MARTIN Hélène, 0479671886	--
Triage	Triage De Cedrogne	--
Propriétaire	Bruges Cpas	--
Lieu(x)-dit(s)	SUR LE DEFEU	--
Vente	Vente de Printemps CPAS de BRUGES Jeudi 31 mars 2022 à 10:30 Comtes de Salme Vielsalm	--
TVA	6 %	--
Certification PEFC	Oui	--

	Douglas Amélioration Normal Normal	
Cat.(cm)	Nbre	Vol.(m^3)
245	6	
		47,748
255	1	
265	4	
275	1	
285	6	
295	4	
305	2	
315	1	
		211,988
Total grumes	**25**	**259,736**
Houppiers/Taillis	-	